



escroquerie au compteur voiture trafiqué

Par **dautresire**, le **11/02/2012** à **15:33**

bonjour

j ai vendu une voiture au compteur trafiqué,c'est le proprietaire avant moi qui a été reconnu coupable aux differentes expertises.

le nouveau proprietaire me reclamme 12000e et je n'ai pas les moyens de lui rembourser.
je voudrais savoir les risques si sa se termine aux tribunaux sachant que c'est pas moi l'escroc.